



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°18

Réunion du mardi 19 décembre 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

ANTONY – STADE DE LA GRENOUILLERE N° 2 – NNI 920020402

Cette installation sportive est classée T7 ST.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 04/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'installation d'une moquette synthétique et de la demande de classement en niveau FOOT A8 du 23/11/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- P.V. de la Commission de Sécurité
- Tests insitu du 08/11/2022

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Dégradation du banc de touche joueurs**
- **Mauvais alignement du but avec le tracé de la ligne de but**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FOOT A8 SYN jusqu'au 18/11/2032 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 19/06/2024.

ANTONY – STADE DE LA GRENOUILLERE N° 3 – NNI 920020403

Cette installation sportive est classée T7 ST.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 04/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'installation d'une moquette synthétique et de la demande de classement en niveau FOOT A8 du 23/11/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- P.V. de la Commission de Sécurité
- Tests insitu du 08/11/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FOOT A8 SYN jusqu'au 18/11/2032.

PARIS – GYMNASSE LEON BIANCOTTO – NNI 751179903

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 13/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 08/12/2023.

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Présence d'un panier de basket-ball au-dessus de l'aire de jeu à une hauteur de 2,70m (au lieu des 5m de hauteur libre obligatoire – Article 2.2.5 – du Règlement des Installations Sportives Futsal)**
- **Présence d'éléments métalliques sur le mur côté ligne de touche à l'intérieure de la zone de dégagement. Ces éléments doivent être recouvert d'une protection lors des rencontres officielles.**

Elle constate aussi l'absence de plans techniques (plan côté du gymnase, vestiaires, aire de jeu) et d'une attestation de capacité ou d'un arrêté d'ouverture au public.

Au regards des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation.

1.2. Confirmations de niveau de classement

LA GARENNE COLOMBES – STADE NELSON MANDELA 2 – NNI 920350102

Reprise de dossier.

Cette installation sportive est classée retirée du classement.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 05/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des travaux effectuées afin de permettre d'avoir une distance de sécurité de 2,50m tout autour du terrain et la demande de classement en niveau T5 SYN du 21/11/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- A.A.C.
- Rapport de visite
- Tests insitu du 18/09/2023

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Absence de perche de soutien du filet sur le but droit**
- **Main courante incomplète au niveau des bancs de touches**
- **Mauvaise implantation des poteaux de corners**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 06/11/2028 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 19/06/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

LA GARENNE COLOMBES – STADE NELSON MANDELA 1 – NNI 920350101

Cette installation sportive est classée retirée du classement.

Installation visitée par M. COZETTE membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine, le 05/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 21/11/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite
- A.A.C.
- Tests insitu du 18/09/2023

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Un état de dégradation des bancs de touche, à remettre en état avant la prochaine rencontre officielle.**
- **Un état de dégradation des filets de but, à remettre en état avant la prochaine rencontre officielle.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 17/12/2033.

GENNEVILLIERS – STADE VAL DE SEINE F. CHAZOTTE N°1 – NNI 920360101

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 22/03/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des travaux en cours sur l'installation et propose un classement en niveau TRAVAUX.

Elle demande au gestionnaire de revenir vers la C.R.T.I.S. à la fin des travaux.

THIAIS – STADE ALAIN MINOUN 1 – NNI 940730201

La Commission accuse bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F pour confirmation du niveau de classement.

THIAIS – STADE ALAIN MINOUN 2 – NNI 940730202

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 24/02/2024.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 08/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 16/08/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.
- Tests insitu du 17/11/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/04/2034.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

LIMEIL BREVANNES – STADE DIDIER PIRONI 2 – NNI 940440302

La Commission accuse bonne réception des tests insitu et du plan de l'aire de jeu et transmet à la F.F.F pour confirmation du niveau de classement.

ISSY LES MOULINEAUX – STADE ILE DE BILLANCOURT – NNI 920400401

La Commission accuse bonne réception des tests insitu et du plan de l'aire de jeu et transmet à la F.F.F pour confirmation du niveau de classement.

VILLEMOMBLE – STADE ALAIN MIMOUN – NNI 930770301

La Commission accuse bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F pour confirmation du niveau de classement.

MALAKOFF – STADE MARCEL CERDAN N°1 – NNI 920460101

La Commission accuse bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F pour confirmation du niveau de classement.

BOIS COLOMBES – GYMNASSE ALBERT SMIRLIAN – NNI 920099902

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de l'A.O.P. et du P.V. de la Commission de Sécurité et confirme le classement en niveau FUTSAL 3 jusqu'au 28/11/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

ANTONY – STADE DE LA GRENOUILLERE 1 – NNI 920020401

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

A la demande du Conseil Général des Hauts de Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M.

ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 15/12/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 15/12/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 215 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.24
- Facteur d'uniformité : 0.49

Elle constate :

- **Un projecteur hors-service au niveau du point de contrôle n°1**
- **Un problème d'orientation et d'élagage sur un projecteur au niveau du point de contrôle n°21**

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 19/12/2027.

ANTONY – STADE GEORGES SUANT – NNI 920020101

L'éclairage de cette installation est classé E4 jusqu'au 18/01/2018.

A la demande de la Mairie d'Antony, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 05/12/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 17/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 455 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55
- Facteur d'uniformité : 0.70

Elle constate un projecteur hors-service au niveau du point de contrôle n°21.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 19/12/2024.

RUEIL MALMAISON – STADE DU PARC N°1 – NNI 920630201

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 09/11/2023.

A la demande de Rueil Malmaison, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 12/12/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 24/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 141 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43
- Facteur d'uniformité : 0.66

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 19/12/2025.

PARIS – STADE DEJERINE 1 – NNI 751200201

L'éclairage de cette installation est classé E4 jusqu'au 30/09/2023.

A la demande de la Mairie de Paris, contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 11/12/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 23/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 441 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53
- Facteur d'uniformité : 0.71

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 19/12/2025.

CHATENAY MALABRY – STADE DES BRUYERES N°1 – NNI 920190201

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 22/06/2023.

A la demande de la Mairie de Chatenay Malabry, contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine, le 30/12/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 30/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 163 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.18
- Facteur d'uniformité : 0.44

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 19/12/2025.

MONTREUIL – STADE ROBERT LEGROS 1 – NNI 930480101

L'éclairage de cette installation est classé E4 jusqu'au 15/12/2023.

A la demande de la Mairie de Montreuil, contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 14/12/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 14/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 214 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.65
- Facteur d'uniformité : 0.86

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 19/12/2025.

MELUN – STADE PAUL FISCHER 1 – NNI 772880201

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 22/03/2020.

A la demande du MELUN FC, contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 18/12/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 12/12/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 104 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.27
- Facteur d'uniformité : 0.47

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 19/12/2025.

MELUN – STADE MUNICIPAL – NNI 772880101

L'éclairage de cette installation est classé E4 jusqu'au 24/06/2022.

A la demande du MELUN FC, contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 18/12/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 12/12/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 434 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55
- Facteur d'uniformité : 0.71

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 19/12/2025.

STE GENEVIEVE DES BOIS – PARC DES SPORTS LEO LAGRANGE 1 – NNI 915490101

Reprise de dossier.

La Commission prend connaissance d'un éclairage en LED et accuse bonne réception de la demande de classement signée par le propriétaire.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 459 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.62
- Facteur d'uniformité : 0.81

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 19/12/2025.

STE GENEVIEVE DES BOIS – PARC DES SPORTS LEO LAGRANGE 3 – NNI 915490103

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. confirme que le contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 13/11/2023 a été fait sur le PARC DES SPORTS LEO LAGRANGE 3 – NNI 915490103 et non sur le PARC DES SPORTS LEO LAGRANGE 2 – NNI 915490102.

La Commission prend connaissance d'un éclairage en LED et accuse bonne réception de la demande de classement signée par le propriétaire.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 270 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48
- Facteur d'uniformité : 0.75

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 19/12/2027.

ST MAUR DES FOSSES – STADE ADOLPHE CHERON – NNI 940680101

Reprise de dossier.

L'éclairage de cette installation est classé EEntraînement.

A la demande de la Mairie de St Maur des Fossés, contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 29/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 06/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 465 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54
- Facteur d'uniformité : 0.75

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 19/12/2024.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

MOISSY CRAMAYEL – STADE PAUL RABAN – NNI 772960101

Cette installation sportive est classée T2 jusqu'au 06/10/2026.

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de la demande d'avis préalable pour la construction d'un nouveau bloc vestiaires et transmet à la F.F.F.

LE BOURGET – STADE DANIEL VOILLOT – NNI 930130202

L'éclairage de cette installation sportive n'était classé.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 17/11/2023.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 20 m équipés de 6 projecteurs LED de 1000 W (24 projecteurs R2 GEN3 EP09 L au total)
- Etude d'éclairage de CDM.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : **157 lux**
- Facteur d'uniformité : **0,64**
- Rapport Emini/Emax : **0,74**

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

LE BOURGET – STADE DANIEL VOILLOT – NNI 930130202

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable en date du 17/11/2023
- Lettre d'intention de réaliser une installation sportive
- Plan de situation
- **Plan masse de l'aire de jeu à réaliser (de dimensions 105 m x 68 m.) avec la zone de sécurité autour du terrain de plus de 2,50m.**
- Plan de coupe.
- Plan des vestiaires.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour une installation sportive avec un classement de niveau T4 SYN.

4. **DIVERS**